



Numéro 186

Le journal de la section SUD Inetum de Solidaires Informatique

Juin 2021

Le mois ci

500 000€ pour l'un.....	1
Et 39,75€ pour les autres.....	1
Aix : Quand la direction découvre les ver- tus de la « solidarité ».....	2
Accès pour toutes et tous à la vaccination sur le temps de travail !.....	2
Le 22 mai, mobilisation pour la défense de l'assurance chômage.....	3
La crise COVID, une aubaine pour les milliardaires français.....	3
Sud-ouest : Souriez...vous êtes vendus !..	4
On a marché pour le climat.....	5
Première victoire contre la loi sécurité globale !.....	5

Nous suivre



500 000€ pour l'un...

L'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires d'Inetum prévoit l'attribution d'une prime de 500 000€ pour le PDG d'Inetum Vincent Rouaix.

Déjà en 2020

En avril 2020 et en plein confinement, tous les salariés avaient été choqués par les sommes octroyées par le conseil d'administration à notre PDG, Vincent Rouaix : 1 million d'honoraires, 2 millions de primes, 2 millions d'actions gratuites.

Des rétributions tellement scandaleuses que le Canard Enchaîné l'avait dénoncé dans un article que vous pouvez toujours lire ici : http://www.sudgfi.fr/images/canard_rouaix.png

Ça recommence en 2021

Après un an de crise sanitaire et une baisse sans précédent du résultat net de l'entreprise, on pensait que les restric-

tions salariales imposées à presque tous les salariés allaient aussi s'appliquer à notre PDG. On pensait qu'après avoir imposé l'activité partielle à près de 15% des effectifs et perçus plus de 10 millions d'euros d'aides de l'état, notre PDG aurait la décence de ne pas en détourner une partie pour ses propres comptes en banque. Qu'après-avoir été décoré de la Légion d'honneur, notre PDG serait obligé à une certaine morale et éthique.

Il n'en est rien, puisque **l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Inetum comprend un vote sur l'attribution d'une prime de 500 000 €** à laquelle s'ajoute toujours les 1 million d'honoraires et les 80 000 actions gratuites des différents plans précédemment votés.

Notre PDG nous répondra certainement que la prime était initialement planifiée pour être plus importante et que finalement 500 K€, c'est aussi consentir des efforts... Qui parmi ceux qui lisent ces lignes s'en émouvront ?



Matt Groening

Et 39,75€ pour tous les autres...

Nous avons tous été surpris de recevoir fin avril un mail de Natixis nous informant du versement de la participation aux résultats sur l'exercice 2020 du montant faramineux de 39,75€

15 jours plus tard, deuxième mail, Inetum s'est trompé. Le montant pour la plupart d'entre nous a baissé à 33€. En fait, Inetum avait oublié d'indexer le montant de la participation individuelle sur le salaire, ce qui permet aux gros salaires de gagner quelques dizaines d'euros supplémentaires pris sur le montant des plus petits salaires. Une erreur que la Direction aurait pu décider d'assumer plutôt que de se ridiculiser pour un coût minime...

Mais pour notre PDG, un sou est un sou, pas question de dilapider les richesses de l'entreprise autrement qu'en dividendes ou primes personnelles.

Une participation, donc d'un montant ridicule due aux bons résultats et aux acquisitions (SIS notamment) de Gfi Proiciels devenu Inetum Software.

UN CALCUL À REVOIR

Une nouvelle fois la commission participation a demandé à la Direction d'ouvrir une négociation sur ce sujet pour revoir son mode de calcul, l'adapter à l'organisation et à la gestion de l'entreprise afin de pouvoir dégager chaque année des montants de participation en relation avec les résultats. En effet, c'est aujourd'hui le résultat fiscal qui est pris en compte pour déterminer le montant de cette participation. Un indicateur impacté négativement par la stratégie de croissance externe d'Inetum et un indicateur manipulable de façon comptable notamment par des opéra-



Berth

tions de croissance externe ou de TUP à effet rétroactif.

Les objectifs du PDG et des cadres dirigeants sont, eux, indexés sur la marge opérationnelle. La logique et la justice voudraient donc que soit négocié un accord prenant en compte cette dernière comme variable permettant de répartir équitablement la richesse de l'entreprise entre tous les salariés.

La réponse de la Direction : « Rien n'est envisagé pour l'instant, vous l'aurez remarqué, c'est la crise ». C'est ce que nous rappellerons en Assemblée Générale aux actionnaires qui s'apprêtent à voter primes et actions gratuites à nos dirigeants.

Quand la direction inetum à Aix découvre les vertus de la « solidarité ».

Chez Inetum à Aix, la direction de la division Sécurité Civile fait du zèle et demande aux salariés de poser 50 % de leurs congés et RTT avant la fin du mois d'août de cette année.

Au mépris de toute règle, de tout accord avec les instances représentatives du personnel, dans un mail lunaire la direction fait appel à la

solidarité des salariés :

« Nous demandons donc à chacun d'être solidaire et de poser ses congés estivaux de manière à ce qu'à fin-août, il ne reste plus que 50 % maximum de congés et RTT à poser d'ici fin-mai. »

Solidaire avec qui ? Avec notre PDG qui s'apprête à recevoir une prime bien coquette de 500 000 € à l'issue de la prochaine AG des actionnaires ?

Si la direction manipule le concept de « solidarité » avec tant de maladresse, c'est sans doute parce que cette idée est toute nouvelle pour elle, on ne peut pas vraiment lui en vouloir. Par contre, une petite explication lui sera sans doute nécessaire : avant de solliciter la solidarité des salariés, demandez donc au PDG V. Rouaix de modérer sa gourmandise... par « solidarité » car en matière de solidarité, l'exemple a une valeur pédagogique que vous ne soupçonnez pas !

En attendant, faisons le choix d'être collectivement solidaires de nos collègues qui, avec ou sans enfants, ont besoin de congés tout au long de l'année ! Rappelons aussi qu'en aucun cas la direction n'a le droit d'imposer les RTT salarié.

Accès pour toutes et tous à la vaccination sur le temps de travail !

Alors que la vaccination s'étend peu à peu à l'ensemble des adultes, les créneaux proposés pour la vaccination en centre de vaccination ou en cabinet sont bien souvent proposés durant les horaires de travail. Beaucoup de salariés rencontrent des difficultés pour pouvoir se faire vacciner.

Pour le moment, les mesures gouvernementales obligent les entreprises à autoriser leurs salariés à se faire vacciner sur leur temps de travail dans deux cas seulement :

- Lorsque le salarié se fait vacciner par la médecine du travail, mais cela pour le moment ne concerne que les salariés de plus de 50 ans.

- Lorsque le salarié est en situation d'affection de longue durée exonérante.

Dans ces deux cas, les salariés bénéficient d'une autorisation d'absence de droit et l'employeur ne peut s'y opposer. Dans tous les cas, le gouvernement demandé à l'employeur de faciliter l'accès de ses salariés à la vaccination.

En réponse à nos demandes, la direction ne souhaite pas autoriser les absences pour vaccination au-delà des deux cas imposés par le gouvernement.

Les représentant Solidaires réclament le droit pour tout salarié qui le souhaite, de pouvoir se faire vacciner sur son temps de travail, sans distinction.

**ON VEUT
DES BRÉVETS PUBLICS
POUR LES VACCINS**

Solidaires

Le 22 mai, Solidaires Appelait à la mobilisation pour la défense de l'assurance chômage.

Depuis le 4 Mars, des travailleurs-euses ont relancé courageusement la lutte contre la réforme de l'assurance chômage en occupant plus d'une centaine de lieux culturels. Ces travailleurs-euses précaires, intermittent-e-s du spectacle, intermittent-e-s de l'emploi ou encore étudiant-e-s se battent pour la défense d'un système d'assurance chômage qui permette d'assurer un revenu de remplacement à tou-te-s les travailleurs-euses.

La réforme en cours qui entrera en application le 1er Juillet prochain constitue la pire attaque contre l'assurance chômage depuis sa création. Elle entraînera, si on ne se mobilise pas contre elle, une baisse de 25% en moyenne des indemnités pour plus de 1,7 millions de travailleurs-euses sans emploi. Parmi les secteurs les plus concernés on trouve la restauration, le tourisme mais aussi la fonction publique avec ces nombreux contractuel-le-s.

Cette réforme fait l'unanimité des organisations syndicales contre elle depuis près de deux ans, elle a été invalidée en partie en novembre dernier par le Conseil d'État en raison des injustices et inégalités qu'elle créait. Ces inégalités ont été à peine corrigées à telle enseigne qu'un décret rectificatif (sans substance) est déjà en cours de publication ! De nouveaux recours sont en cours de dépôt, notamment par Solidaires, la CGT et la FSU afin de faire censurer le nouveau calcul du salaire journalier de référence et les seuils d'indemnisations rehaussés. Malgré cela, le gouvernement au service des capitalistes persiste et s'accroche scandaleusement à cette réforme contre la population la plus modeste, ce qui confirme que seule une mobilisation populaire massive pourra lui mettre un coup d'arrêt définitif.

Avec cette réforme, dans la droite ligne des lois travail gouvernement et le

patronat confirment leur projet : une société où les travailleurs-euses doivent, pour survivre, accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel salaire, dans n'importe quelles conditions. Face à cela, il faut construire et opposer un autre projet de société qui inclut notamment le droit au salaire et à sa continuité entre deux emplois : Je perds mon emploi, je garde mon salaire !

La seule limite au projet capitaliste, c'est la lutte toutes et tous ensemble !

Poursuivons la mobilisation le 19 juin à 14h00 à Paris : Manifestation contre les suppressions d'emplois et la réforme de l'assurance chômage.

La crise COVID, une Laubaine pour les milliardaires français.

Une note d'avril 2021 de l'ONG Oxfam nous apprendait que la fortune des ultra-riches français a augmenté de 170 milliards depuis le début de la crise du Covid-19.



Alors que se succèdent les annonces rapportant que durant la crise sanitaire, plus d'un million de Françaises et de Français avaient basculé dans la pauvreté, venant s'ajouter aux 9,3 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, nos ultra-riches se portent bien, très bien même.

Sur la période depuis la crise COVID, la note d'OXFAM rapporte que :

- la fortune des milliardaires français

a augmenté de 170 milliards d'euros, soit une hausse moyenne de 40%;

- la France compte 4 milliardaires de plus, dont le fondateur du laboratoire Moderna ;

- la fortune de Bernard Arnault (propriétaire de LVMH et 3e fortune mondiale) a presque doublé en un an, soit une hausse de 62 milliards d'euros ;

- la fortune de Françoise Meyer-Betencourt (héritière de L'Oréal et femme la plus riche du monde) a augmenté de 20,7 milliards d'euros.

Leur logique économique est dans ses fondements une aberration qui malgré une crise sanitaire mondiale assure l'accélération de l'enrichissement jamais assouvi des plus riches. Mais cette poursuite a un coût : la paupérisation massive de franges de plus en plus importantes de la population, le maintien de l'ordre social via un état de plus en plus policier qui réduit nos libertés et porte la répression sociale à un niveau encore jamais vu en France.

Par nos luttes, nous pouvons inverser cette logique en faisant contribuer les plus riches aux conséquences de la crise sanitaire. Partout où nous le pouvons, mobilisons nous pour que cesse cet enrichissement éhonté alors que le gou-

vernement remet en cause nos droits sociaux et amplifie sa politique d'austérité contre les travailleurs sous prétexte de la crise. L'argent doit servir à construire des hôpitaux, à financer les droits sociaux pour toutes et tous, pas à enrichir des milliardaires déjà repus.

Chiffres OXFAM et Attac. Note Avril 2021. « L'indécemment enrichissement des milliardaires français pendant la pandémie ».

Inetum Sud-ouest : Souriez... vous êtes vendus !

Après la demande à Aix de poser 50 % de ses congés et RTT durant les mois d'été, c'est au tour de la direction de Inetum Sud-ouest de faire dans la demande lunaire.

Les salariés en chômage partiel (« activité partielle » en novlangue) dans la région Sud-ouest ont reçu un mail du directeur Philippe Bernard leur demandant de réaliser une vidéo d'eux même à destination des clients.

La direction indique dans ce mail : « ... Il est important que nous puissions avancer avec vous pour vous sortir de cette situation... » Au passage, on notera l'ironie de la proposition, c'est la même direction qui a choisi de mettre ses salariés en chômage partiel (dont certains ne sont que des intercontrats déguisés), qui propose aujourd'hui de les « sortir de cette situation ». Un peu comme s'il s'agissait d'une malédiction à laquelle personne ne pouvait rien.

Voyons ce que propose la direction pour nous « désenvoûter » :

«Le but est de faire une vidéo dans laquelle vous vous présentez en trois questions Qui es tu ? juste une phrase sur prénom, nom et fonction Deux exemples de missions ? Présenter en quelques phrases deux missions que vous avez réalisé (en profiter pour mettre en avant ce qui vous plaît comme mission afin d'optimiser les chances qu'on vous retrouve une mission qui vous satisfasse)

Un sujet perso ? par exemple ce qui

vous plaît ou pas dans les missions, ou alors un hobby si vous avez envie de le préciser, etc »

Au delà de son efficacité restant à démontrer, on peut noter que cette méthode nous ramène dix ans en arrière, à l'époque où commençaient les débats au sujet du CV anonymisé qui était censé protéger le salarié des discriminations : sexe, couleur de peau, âge, physique, présentation... Voilà le retour du candidat dans toute sa nudité face aux préconçus de son client-recruteur.

Le salarié des sociétés de service, renvoyé à une situation de chômeur à la recherche d'un emploi, se voit une fois

On relèvera aussi les garanties en matière de droit à l'image offertes par la direction : « Comme d'habitude, nous nous engageons à garder cela en interne et ne pas le mettre sur l'internet (Youtube ou autre). Le but est de permettre aux commerciaux de rapidement vous connaître. Un lien avec cette vidéo peut être donné au client pour la visionner mais pas pour la télécharger. »

On devrait ainsi s'estimer heureux de ne pas se voir sur YouTube, dans la cuisine face caméra, le teint spécial « confinement », en train de vanter les mérites de notre précédente mission ? C'est un peu léger. On appréciera avec quelle aisance la direction s'affranchit des règles concernant le droit à l'image des salariés et la collecte des données personnelles.

Le salarié devrait à minima être informé de son droit de refuser une telle demande, laquelle demande devrait faire l'objet d'une autorisation écrite du salarié précisant les modalités de la diffusion de la vidéo, sa destination et la durée de son utilisation.

Tout cela manque de sérieux, et si chacun d'entre nous est disposé à reprendre au plus vite un rythme de travail normal adapté à ses compétences, la direction devrait revoir sa copie au plus vite et profiter du confinement pour suivre une formation sur les RGPD et le droit à l'image en entreprise.

En attendant, rappelons qu'en aucun cas la direction n'a le droit de nous imposer ce genre de demande. En entreprise comme ailleurs, tout individu a un droit sur son image et l'utilisation qui peut en être faite.



de plus réduit à un produit qui doit se vendre, et si possible un produit qui doit se vendre de lui-même à son client, c'est encore mieux. En rendant le salarié acteur à ce point de sa propre « promotion », la direction pourra sans peine lui reprocher le fait qu'elle ne lui trouve pas de mission et le salarié, isolé, pourrait être tenté de se sentir coupable de sa propre situation. On mesure là toute la perversité de ce genre de demande.

Première victoire contre la loi sécurité globale !

Le conseil constitutionnel a rendu sa décision sur la « loi sécurité globale préservant les libertés ». Malgré des mois de fortes mobilisations, le gouvernement avait réussi à faire adopter par le Parlement son projet.

Après 27 saisines, le Conseil Constitutionnel a censuré plusieurs des dispositions très problématiques pour nos libertés s'agissant notamment de la possibilité de filmer les forces de l'ordre en opération ou encore l'usage des drones et des hélicoptères.

Par ailleurs, il a également censuré la vidéosurveillance constante des personnes placées en garde à vue ou en centre de rétention administrative. Autre victoire importante, la censure de l'article 2 de la loi qui alourdissait fortement les peines pour les occupations illégales de logements alors que plus de 3 millions de logements sont inoccupés en France.

Ce sont des dispositions au cœur de la loi qui ont été censurées, actant la légitimité totale de ce que Solidaires, avec le Collectif #StopLoiSécuritéGlobale et les manifestant-es ont dénoncé, défendant nos libertés fondamentales. Si le Conseil n'a pas validé la possibilité pour la police municipale de disposer de certains pouvoirs de police judiciaire, il n'a pas pour autant censuré celle de disposer pour cette police ou les gardes champêtre (de même qu'à la SNCF et à la RATP) de pouvoirs de

vidéosurveillance.

Enfin il reste des dispositions qui malheureusement n'avaient pas été déferées pour censure au Conseil Constitutionnel. Notamment le paragraphe 2 de l'article 2 qui prévoit de faire constater et réprimer l'occupation de locaux professionnels pouvant constituer une atteinte à l'exercice du droit de grève. Ce mode d'action est un moyen de pression dans un rapport de force social et il est d'ailleurs largement utilisé. Il s'agira d'engager tous les moyens à notre disposition pour obtenir la censure de cette disposition désormais en application

Pour autant l'Union syndicale Solidaires se félicite de cette décision qui n'aurait pas été possible sans la large mobilisation du mouvement social. Le combat pour nos droits et libertés individuelles et collectives continue plus que jamais et que cette victoire en appelle de nouvelles : manifestons, occupons, continuons à faire entendre la voix du mouvement social !

On a marché pour le climat

Le 9 mai, à l'appel de nombreuses organisations, dont l'Union Syndicale Solidaires, des « Marches pour le climat » ont été organisées partout en France.

Parce que la crise sanitaire renforce notre conviction qu'urgence sociale et environnementale se conjuguent, il est nécessaire d'engager rapidement et massivement la transition écologique de nos sociétés.

Nous faisons nôtres les alertes des

scientifiques sur le dérèglement climatique et les atteintes à la biodiversité, leurs causes et les moyens d'y répondre. Il y a urgence à transformer en profondeur nos modes de vie, de consommation et de production. Cela passe notamment par une autre répartition des richesses, des modèles de production et d'échanges guidés d'abord et avant tout par des impératifs sociaux et écologiques, aussi bien au niveau national qu'au niveau mondial.

Il n'y aura pas de résolution de la crise d'aujourd'hui avec les solutions d'hier et avec de simples effets d'annonces sans objectifs ambitieux et concrets pour protéger la biodiversité et le climat. Il est urgent de mieux articuler le "Penser global, agir local" et la répartition des richesses.

Nous exigeons d'ores et déjà une conditionnalité sociale et écologique sur toute aide publique versée aux entreprises. Nous exigeons en outre que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre soient contraignants pour l'Etat et pour les entreprises. Nous demandons la création de centaines de milliers d'emplois dans la transition écologique et sociale. Et nous proposons que pour dégager l'argent public nécessaire, soient taxées les multinationales les plus polluantes et les plus riches, grands profiteurs de la crise.



Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe Inetum, les RS des CSE, des élu.es pour vous défendre.

Guillaume YAPI (RS CSSCT Central)	06 16 73 50 10	Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05	Franck AUGER (DS Ouest)	06 99 91 88 33
Vincent BRACCHETTI (DSC adj. France)	06 70 49 84 93	Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Eric BURRI (DS IDF)	06 76 65 11 01	Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92	Paul BARRY (DS Progiciels)	07 72 07 09 83
Norbert FAISANT (DS IDF)	06 12 27 04 05	Bogdan LASCULESCU (DS Progiciels)	06 51 09 87 25
François PELTIER (RS IDF)	06 62 49 26 81	Yann KERBIRIOU (DS Rhône-Alpes)	07 68 26 71 97
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	Patrick POUS (DS Rhône-Alpes)	06 95 87 88 31
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97	Jean-Philippe CALVEL (RS Sud-Ouest)	06 83 44 63 12
Steven LOPES (RS Nord)	06 29 86 56 81	Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 09 30 46		